

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 NOVEMBRE 2016

Se déroulant à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Tassin la Demi-Lune à 20h30,

Date de la convocation : 03 Novembre 2016

Nombres de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 33

Nombre de votants : 33

Président : Pascal CHARMOT, Maire.

Secrétaire de séance : Pauline FRANCOIS

Nombre de conseillers présents : 30

Caroline ACQUAVIVA, Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne DE LAVISON BERNARD, Laurence DUVERGER, Pauline FRANCOIS, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Matthieu GRISENDI, Anne-Claire HAENTJENS, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Alice de MALLIARD, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absents avec pouvoir : 1

Célia KAHOUADJI-MOUSLI donne pouvoir à Pascal CHARMOT

Absent(s) sans pouvoir : 2

Guy LAURENT
Olivier PONCIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délibération n° D2014/22 portant délégations suivant l'article L2122-22 du CGCT (**P. CHARMOT**)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 Septembre 2016 (**P. CHARMOT**)
3. Mise en œuvre de la Protection fonctionnelle au profit d'agents de la Police municipale (**C. BOULAY**)
4. Décisions modificatives n° 3 et 4 - Budget Ville de Tassin la Demi-Lune (**P. BERGERET**)

5. Décision modificative budget de l'Espace Culturel L'Atrium (**P. BERGERET**)
6. Subvention de la Métropole de Lyon pour le programme d'actions 2016-2017 de L'Espace Culturel l'Atrium (**M. GRISENDI**)
7. Débat d'orientations budgétaires (**P. BERGERET**)
8. Projet nature du plateau de Méginand et des Vallons - Programme et budget 2016 (**R. LABAUNE**)
9. Plan de mandat - Choix de la maîtrise d'œuvre (procédure de concours) pour la construction du Pôle Petite Enfance d'Alaï (**R. LABAUNE**)
10. Plan de mandat - Autorisation de déposer un permis de construire pour la couverture de deux terrains de tennis au stade du Sauze (**R. LABAUNE**)
11. Plan de mandat - Attribution de marché public pour le remplacement des gradins de la Salle Marivaux à l'Espace Culturel L'Atrium (**A.C. HAENTJENS**)
12. Convention d'utilisation des équipements sportifs pour l'EPS (Collège Saint-Joseph pour la période 2016-2018) (**AC. HAENTJENS**)
13. Mise à disposition de locaux municipaux : gratuité exceptionnelle pour la location de salles à l'Espace Culturel L'Atrium (Rotary Club, MASCOT, Institution Saint Joseph) (**MO BUSSON**)
14. Mise à disposition de locaux municipaux : organisation d'élections primaires par un parti politique (**G. GIRAUD**)
15. Informations et questions diverses

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 h30

1 - Approbation du compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délibération n°D2014/22 portant délégations suivant l'article L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire invite les membres à se prononcer sur les principales décisions relatives à des marchés et avenants figurant au rapport.

Aucune question ou observation sur ce point.

Dont acte.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 Septembre 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter sur le procès-verbal.

Madame DUVERGER indique que son nom a mal été orthographié dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2016.

Monsieur RANC ajoute que l'opposition, contrairement aux séances précédentes, n'a pas été destinataire du procès-verbal en amont.

Ceci exposé, Monsieur le Maire répond que ces deux points seront pris en compte et demande de passer au vote du procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

3 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit d'agents de la police municipale
--

Nombre de conseillers présents : 31

Caroline ACQUAVIVA, Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne DE LAVISON BERNARD, Laurence DUVERGER, Pauline FRANCOIS, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Matthieu GRISENDI, Anne-Claire HAENTJENS, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Alice de MALLIARD, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Olivier PONCIN, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absents avec pouvoir : 1

Célia KAHOUADJI-MOUSLI donne pouvoir à Pascal CHARMOT

Absent(s) sans pouvoir : 1

Guy LAURENT

Madame BOULAY donne lecture du rapport.

Monsieur BENAYOUN demande s'il existe une assurance qui prend en charge la protection fonctionnelle.

Madame BOULAY indique qu'il existe une assurance de protection juridique qui prend en charge ces dossiers, notamment les frais d'avocats, dans la limite des plafonds.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** la mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit de l'agent de police municipale et la prise en charge par la Ville de Tassin la Demi-Lune de l'ensemble des frais de procédures occasionnés, notamment les honoraires d'avocat.

4 - Décisions modificatives n° 3 et 4 - Budget principal Ville de Tassin la Demi-Lune
--

Nombre de conseillers présents : 32

Caroline ACQUAVIVA, Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne DE LAVISON BERNARD, Laurence DUVERGER, Pauline FRANCOIS, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Matthieu GRISENDI, Anne-Claire HAENTJENS, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Alice de MALLIARD, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Olivier PONCIN, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absents avec pouvoir : 1

Célia KAHOUADJI-MOUSLI donne pouvoir à Pascal CHARMOT

Absent(s) sans pouvoir : 0

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Concernant la décision modificative n°4, Monsieur MARTIN souhaite connaître pourquoi la Ville de Tassin la Demi-Lune a décidé d'apporter son soutien à la Régie Nouvelle pour la rénovation d'un logement T3 situé 44 rue Victor Hugo – Allée B, dont Habitat et Humanisme est propriétaire.

Monsieur PALAZON indique qu'Habitat Humanis a acquis une villa avec un garage dans laquelle elle souhaite créer quatre logements sociaux.

Monsieur MARTIN demande si cette association a été choisie pour des motifs particuliers.

Monsieur PALAZON répond qu'il n'existe aucun lien privilégié entre la Ville de Tassin la Demi-Lune et cette association en particulier.

Monsieur le Maire ajoute que cette demande de subvention est ponctuelle et qu'elle s'inscrit dans un projet d'ensemble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** les décisions modificatives n° 3 et 4 du budget principal de la Ville.
- 2) **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 5 215 € à la Régie Nouvelle pour la rénovation d'un logement T3 situé 44 rue Victor Hugo.

5 – Décision modificative n° 3- Budget annexe de L'Espace Culturel de l'Atrium

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget annexe de l'Espace Culturel l'Atrium.

6 – Subvention de la Métropole de Lyon à L’Espace Culturel L’Atrium

Monsieur GRISENDI donne lecture de ce rapport.

Cette délibération n’a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres :

- 1) **ACCEPTE** la subvention d’un montant de 11 609 € de la Métropole de Lyon pour le programme d’actions 2016/2017 de l’Espace culturel L’Atrium ;
- 2) **DIT** que la recette sera inscrite au budget annexe de L’Atrium, chapitre 74, compte 74751.

7 – Débat d’orientations budgétaires - Ville et Espace Culturel L’Atrium

Monsieur BERGERET donne lecture de ce rapport.

Monsieur PONCIN indique qu’il y a une importante baisse des recettes et plus de dépenses supplémentaires. Monsieur PONCIN demande si un effort sera demandé aux associations afin d’ajuster le budget par la diminution de subventions, voire leur suppression. La réduction du budget des subventions a déjà été de 10% en 2016, sera elle encore plus importante en 2017 ? Par ailleurs, il faut remarquer que le plan d’investissement ne prévoit pas de projet en lien avec le monde sportif.

Monsieur RANC se demande pourquoi le débat d’orientations budgétaires indique que l’encours de la dette baisse en 2016, alors que la durée structurelle de remboursement augmente.

Monsieur BERGERET répond que la première version du budget 2017 a été clôturée et qu’il sera en équilibre. Cet équilibre ne se fera pas en dépit des associations. Des efforts importants ont été demandés aux associations les années précédentes et d’autres devront peut-être être faits à l’avenir. La Métropole de Lyon a annoncé une baisse de ses subventions de 6% impliquant des efforts supplémentaires de la Ville pour aider les associations importantes.

Concernant les projets sportifs, Monsieur BERGERET indique que celui du gymnase du bourg sur le terrain de l’institution Saint-Joseph est en cours et qu’il sera inscrit au budget lorsqu’il sera chiffré.

Concernant l’encours de la dette, le remboursement des emprunts est constitué de deux parties : le capital et l’intérêt. Plus on va vers la maturité de l’emprunt, plus la partie capital augmente. Ainsi, plus d’années de remboursement n’est pas contradictoire avec un solde de dette moins important. Un complément sera apporté lors du prochain Conseil municipal, sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique que le montant de l’opération relatif à la construction du gymnase sur le terrain de l’Institution Saint-Joseph va dépendre de la rédaction du cahier des charges avec l’Institution bénéficiaire sur le temps scolaire et les associations bénéficiaires sur le temps hors scolaire. Certaines décisions n’ont pas encore été finalisées, mais l’opération devrait démarrer avant la fin du mandat. Néanmoins, il manque un certain nombre d’éléments sur ce projet avant de pouvoir l’inscrire dans l’enveloppe budgétaire. Il rappelle que le coût moyen d’un gymnase de même nature se situe autour de trois millions d’euros.

Sur la question de l'endettement, Monsieur le Maire souligne que l'épargne de la Ville est principalement consacrée à l'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire souligne que la situation financière est maîtrisée par la Ville et permet d'envisager l'avenir. Néanmoins, ce mandat est confronté à un défi ambitieux : celui de continuer à investir à un haut niveau, malgré un contexte défavorable sur le plan financier.

Sur la période 2013-2017, au titre de la dotation globale de fonctionnement, deux millions d'euros de recettes ont été perdus en cumulé et d'ici 2019, ce chiffre atteindra les quatre millions soit un montant supérieur au coût d'un gymnase.

Pour pallier cette baisse, il y a deux solutions :

- Faire des économies sur la gestion pour conserver un niveau d'autofinancement suffisant avec les difficultés que cela engendre et faire partager cette exigence avec les acteurs partenaires afin d'augmenter l'effort et le résultat.

- Recourir à l'emprunt en respectant la volonté municipale de maintenir la politique de non augmentation des taux d'impôts locaux.

Ces éléments rendent le défi ambitieux et impliquent que l'effort soit partagé et tenable pour la Ville, les services, les concitoyens et les partenaires.

Monsieur le Maire rappelle que les actions municipales sont examinées, dans un souci de juste dépense permettant de ne pas négliger la volonté municipale d'investir et de permettre à la Ville de garder une situation financière saine pour l'avenir.

Concernant les droits de mutation, la Municipalité n'anticipe pas sur un niveau de progression de l'immobilier sur Tassin la Demi-Lune. Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite que la densification de la commune ralentisse afin de rattraper et d'anticiper les besoins en terme d'équipements face à la hausse de la population. Nous avons des résultats de droits de mutation qui sont supérieurs au niveau estimé.

Enfin, le monde sportif n'a pas été négligé comme le démontrent le schéma inscrit dans la durée sur plusieurs mandats et les actions déjà engagées. Il y a une réponse pour chaque type de sport.

Le Conseil Municipal :

- 1) **PREND ACTE**, après en avoir débattu, de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour la Ville de Tassin la Demi-Lune et son budget annexe.

8 – Projet nature du plateau de Méginand et des Vallons - Programme et budget 2016-2017

Monsieur LABAUNE donne lecture de ce rapport.

Monsieur BENAYOUN demande qui est le représentant de la Ville de Tassin la Demi-Lune dans le comité de pilotage du projet.

Monsieur LABAUNE répond qu'ils sont trois membres représentants de la Ville dans le comité.

Monsieur BENAYOUN demande si des projets particuliers sont portés par la Ville de Tassin la Demi-Lune.

Monsieur le Maire indique que de nombreux projets concernent l'aménagement des sentiers et des écoles.

Madame SCHUTZ ajoute qu'elle fait partie des membres du comité qui ont validé plusieurs projets. Par exemple, l'aménagement des sentiers, dont la suite logique sera la promotion des sentiers avec des animations pédagogiques auxquelles vingt-deux classes participeront cette année. En outre, un programme d'animations pour les enfants et les adultes sera prochainement mis en place.

Concernant l'aménagement paysager de la parcelle, Madame SCHUTZ souligne l'existence de projets concernant des marres pédagogiques et l'aménagement d'un verger. Elle déplore que ce verger soit victime d'actes de vandalisme.

Monsieur le Maire rappelle que le comité de pilotage fournit un réel travail de protection, de préservation et de mise en valeur de la faune et de la flore. La remise en état des dégradations entraîne des dépenses supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** le programme d'action et son plan de financement pour l'année 2016-2017.

9 – Plan de mandat : choix de la maîtrise d'œuvre à l'issue du concours pour la construction du Pôle Petite Enfance d'Alaï

Monsieur LABAUNE donne lecture de ce rapport.

Monsieur MARTIN souhaite savoir si le problème de ventilation dans les couchettes a été pris en compte et si l'enveloppe budgétaire a été respectée dans la proposition retenue.

Monsieur LABAUNE répond que les études vont être affinées et que le souci de la ventilation sera résolu avant le dépôt du permis de construire. Il ajoute que, concernant l'enveloppe budgétaire, le lauréat s'est engagé à ne pas dépasser la somme qu'il avait prévue au départ.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'existe aucune inquiétude sur la capacité de l'équipe à répondre aux sollicitations municipales, notamment concernant la ventilation. Il indique qu'entre notre assistant à maîtrise d'ouvrage et le candidat, le prix n'est pas toujours calculé de la même façon en fonction de la méthode utilisée et qu'il peut donc exister un écart qui se résout ensuite quand les deux adoptent la même méthode. Néanmoins, il rappelle que l'objectif du projet est de faire un équipement qualitatif, notamment en matière de respect de l'environnement. En outre, le critère financier est un critère fort depuis le lancement de la procédure de concours. Ce projet va compléter une offre d'équipement public, sur le quartier d'Alaï, particulièrement nécessaire et importante.

Monsieur RANC indique que ce projet s'inscrit dans la lignée de l'inauguration de l'école et qu'il ne peut qu'être soutenu.

Monsieur LAURENT souhaite savoir de quelle manière a été composé le jury.

Monsieur LABAUNE répond qu'il y avait un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), deux architectes délégués par l'Ordre, cinq élus dont un de l'opposition et l'assistance des services.

Madame RIEUSSEC rappelle que c'est un projet particulier puisqu'il constitue le premier pôle petite enfance et regroupe la maternelle, la crèche et le relais d'assistantes maternelles. Il permettra des périodes d'échanges enrichissantes pour les professionnels.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet accueillera également un espace ouvert aux habitants, de type jardin d'enfants, en dehors des heures d'ouverture du pôle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de cette opération à l'équipe ARCHITECTES CBXS - SARL TERRE ECO - SLETEC INGENIERIE - SARL ORFEA dont ARCHITECTES CBXS est le mandataire sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 2 416 120,08 € H.T. soit 2 899 344,10 € T.T.C. et d'un forfait provisoire de rémunération de 324 720,00 € H.T. soit 389 664,00 € T.T.C.
- 2) **DIT** que Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Ville, exercices 2016 et suivants.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché de maîtrise d'œuvre et à engager toutes les formalités administratives adéquates (si besoin et le cas échéant).

10 - Plan de mandat : autorisation de déposer un permis de construire pour la couverture de deux courts de tennis au Stade du Sauze
--

Monsieur LABAUNE donne lecture de ce rapport.

Monsieur MARTIN émet une réserve sur le coût du projet par rapport au nombre d'utilisateurs.

Madame HAENTJENS indique que le CRAN TENNIS perd des adhérents en raison de l'impossibilité de jouer sur un trimestre. Pourtant, la Ville a pour objectif de favoriser le développement des associations sportives.

Monsieur BENAYOUN demande la nature du revêtement du terrain et s'il peut devenir un terrain omnisports.

Madame HAENTJENS répond qu'il s'agit d'un « green » et que la volonté municipale va plutôt vers la spécialisation des pôles sportifs. Mais cela n'interdit pas d'utiliser le terrain pour d'autres occasions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer au nom de la commune toutes les autorisations d'urbanisme relatives à la couverture de deux courts de tennis sur la parcelle AL 281.

11 – Plan de mandat : attribution d'un marché public pour le remplacement des gradins de la salle Marivaux à l'Espace Culturel L'Atrium

Madame HAENTJENS donne lecture de ce rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **DÉCIDE** d'attribuer le marché correspondant au lot n°1 "Tribune télescopique" à l'entreprise HUGON pour un montant de 216 050 € H.T. soit 259 260 € T.T.C.
- 2) **DÉCIDE** de déclarer infructueux pour cause d'absence d'offres les lots n°2 et 3.
- 3) **DÉCIDE** de déclarer le lot n°4 infructueux, le montant de l'offre remise par TRI'BAT pour ce lot étant inacceptable au regard de l'estimation.
- 4) **DIT** que les crédits (192 000 € de reports de l'année 2015 + 250 000 € sur l'année 2016) sont inscrits à la section d'investissement du budget 2016.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette consultation et notamment à la conclusion du marché correspondant au lot n°1 tel qu'attribué par la CAO.

12 – Convention d'utilisation des équipements sportifs pour l'E.P.S. (Collège de l'Institution Saint-Joseph pour la période 2016-2018)

Madame HAENTJENS donne lecture de ce rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Métropole de Lyon, la Ville de Tassin La Demi-Lune et le collège de l'Institution Saint Joseph concernant l'utilisation des équipements sportifs municipaux pour une durée de deux ans, aux tarifs suivants :
 - Gymnases et salles couvertes : participation de la Métropole de 14 €/heure ;
 - Terrain de plein air : participation de la Métropole de 6€/heure.
- 2) **DIT** que les crédits seront inscrits au budget *principal*, au chapitre 74, article 7473 de nos documents budgétaires.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

13 – Mise à disposition de locaux municipaux : gratuité exceptionnelle pour la location de salles à l'Espace Culturel L'Atrium (Rotary Club, MASCOT, Institution St-Joseph)

Madame BUSSON donne lecture de ce rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **APPROUVE** les subventions indirectes au profit des associations locales et d'un établissement scolaire, pour la mise à disposition à titre gratuit des salles, comme suit :
 - 1.950 € HT pour la soirée caritative du Rotary Club le 24 novembre 2016 ;
 - 570 € HT pour l'arbre de Noël de Mascot le 11 décembre 2016 ;
 - 2.070 € HT pour les ateliers théâtre de l'Institution St Joseph durant l'année scolaire 2016/17 ;

14 – Mise à disposition de locaux municipaux : organisation d'élections primaires par un parti politique

Monsieur GIRAUD donne lecture de ce rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- 1) **AUTORISE** la mise à disposition de locaux municipaux au bénéfice de la commission départementale d'organisation de la primaire ouverte de la droite et du centre dans le Rhône et la Métropole de Lyon pour l'organisation de ces élections, en contrepartie du versement d'une participation forfaitaire totale de 320 €.

15 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
--

- Questions et informations sur les activités périscolaires RECREALUNE

Madame DUVERGER demande si un premier bilan des activités périscolaires récréalune a été dressé.

Madame SCHUTZ répond qu'aucun chiffre n'a pour le moment été édité. Néanmoins, il apparaît que l'école Berlier Vincent est celle qui a le moins d'élèves inscrits au périscolaire. Un complément sera apporté à l'occasion de la prochaine commission solidarité.

- Questions et informations sur le chantier de l'école du BARAILLON et le terrain CARCHAMBOIN :

Monsieur RANC signale un retour des utilisateurs de l'école du Baraillon sur plusieurs malfaçons de chantier et demande si la garantie décennale ou la procédure « dommage-ouvrage » ont été engagées.

D'autre part, une visite publique du terrain de Madame CARCHAMBOIN a été organisée : quels sont les projets de la ville sur ce terrain ?

Monsieur LABAUNE indique que, concernant l'école du Baraillon, le processus d'appel en garantie auprès des entreprises et de leurs assurances a été mis en route il y a une quinzaine de jours.

Concernant le terrain de Mme CARCHAMBOIN, **Madame HAENTJENS** souligne que le schéma directeur des équipements sportifs du mandat engage la municipalité sur plusieurs années. Il

prévoit que la Ville ne peut pas disposer de moins de deux terrains homologués dans une discipline comme le football. Le choix de travailler sous forme de pôle sportif impose la proximité des stades pour des motifs pratiques. La possible construction d'un autre terrain de football interviendra dans des conditions respectueuses de l'environnement, au regard de la parcelle qui jouxte le stade Dubot. Des discussions avec la propriétaire du terrain sont en cours. Il s'agit d'un équipement nécessaire, permettant à l'association de doubler le nombre de ses adhérents. Madame HAENTJENS rappelle l'importance des associations notamment dans la coéducation des enfants au moment des activités périscolaires.

Monsieur le Maire ajoute qu'une rencontre avec Madame CARCHAMBOIN a été organisée afin d'évoquer les évolutions et intentions de la Ville en gardant à l'esprit les objectifs de préservation du foncier et la volonté affirmée de la commune de soustraire ce site à la promotion de l'immobilier. La Ville n'a jamais indiqué l'intention de supprimer l'ensemble des arbres sur la totalité des parcelles. Fin novembre 2015, la Ville a reçu un courrier de la part des conseillers juridiques de la propriétaire citant un problème de disparition d'arbres et indiquant par ailleurs très clairement que l'objectif de la propriétaire était de pouvoir rendre à nouveau constructible sa parcelle. Or, nous partageons tous ici, du moins je l'espère, l'idée aujourd'hui qu'il ne faut absolument pas que la parcelle redevienne constructible et qu'il y a plus intérêt à construire des équipements d'intérêts généraux sur ces parcelles.

- Questions et informations sur le marché d'Alaï :

Madame DE LAVISON BERNARD indique un problème d'éclairage sur le marché d'Alaï alors que ce petit marché mérite d'être encouragé.

Monsieur REMOND répond qu'après une fermeture cet été, il a rouvert à la rentrée, avec six forains et une centaine de clients. Il prend aujourd'hui son envol. La société Association de Développement et de Promotion des Marchés (ADPM) a été sollicitée afin d'accompagner son développement et son renforcement. La question de l'éclairage a été prise en compte par les services.

Il n'y a pas d'autres informations et questions.

Monsieur le Maire lève cette séance à 22h40.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 09/11/2016

**La secrétaire de séance,
Pauline FRANCOIS**

**Le Maire,
Pascal CHARMOT**